

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 114 Subventions (81.500 euros) à 17 structures au titre des aides aux projets musicaux.

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles, article 1-2 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de 17 subventions à 17 structures au titre des aides aux projets musicaux ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Brouhaha, 19, rue de Moscou 75008 Paris, pour la résidence de création Kimkimkim du violoniste Théo Ceccaldi à La Gare. Paris Asso 191937 - 2021_06171;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Compagnie manque pas d'air, Villa Mais d'ici, 77 rue des Cités 93300 Aubervilliers, pour le projet Voi[exs] à Chapelle Charbon. Paris Asso 40762 - 2021_07212 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Opéra sur le Toit, 9 rue Lekain 75016 Paris, pour le projet O Canada. Paris Asso 181557 - 2021_04173 ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Dédale music, 11 rue poulet 75018 Paris, pour la création du spectacle musical J'aurais vécu quand même à la péniche Marcounet. Paris Asso 114861- 2021_06020 ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Du bout des étangs, Maison des associations, 20 rue Édouard Pailleron 75019 Paris, pour la création et la diffusion du spectacle Histoires d'elles au Local. Paris Asso 186307 - 2021_06203 ;

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Gavarnie Ensemble, 19 rue Ternaux 75011 Paris pour le projet Toxique 875. Paris Asso 191741 - 2021_05515 ;

Article 7 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association La pluie chante, 2 place de l'église, 85670 Saint Etienne du Bois, pour la résidence de création et la diffusion de Live now aux Petits riens. Paris Asso 194379 - 2021_06156 ;

Article 8 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association L'aurore boréale, 16 rue d'Alembert 75014 Paris, pour la création et la diffusion du spectacle Les sept péchés capitaux à l'Athénée Théâtre Louis-Jouvet. Paris Asso 191875 - 2021_06011;

Article 9 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Possibles, 8 rue des Tournelles 75004 Paris pour le projet Orphée/De justesse. Paris Asso 184872 - 2021_03655 ;

Article 10 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Motus, 22, rue Euryale Dehaynin 75019 Paris pour le projet Concerts sur acousmonium. Paris Asso 19631 - 2021_06210 ;

Article 11 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Myriades et compagnie, 25 avenue du général Michel Bizot 75012 Paris, pour la résidence de création Jog Indian diffusion au Théâtre de la Camillienne. Paris Asso 197614 - 2021_07109 ;

Article 12 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Planisphère, 14, rue Annelets 75019 Paris, pour la création et la présentation du nouveau répertoire de l'artiste de la scène électro Amélie Nilles. Paris Asso 197267 - 2021_03752 ;

Article 13 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Plein Jour, 12 rue Stephenson 75 018 Paris pour le projet l'Opéra c'est vous. Paris Asso 197401 - 2021_06732 ;

Article 14 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la société Tech Noir, 1 rue de Stockholm 75008 Paris, pour la résidence de création de l'artiste Théodora au Ground Control. Paris Asso 197604 - 2020_11263 ;

Article 15 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à la société Traffix Music, 26, rue des Rigoles 75020 Paris, pour la création du spectacle musical Anima destiné au jeune public. Paris Asso 182601 - 2021_06325 ;

Article 16 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Umlaut, 95, rue des Poissonniers 75018 Paris, pour la résidence de création avec la guitariste et compositrice Pascale Criton. Paris Asso 183120 - 2021_06405 ;

Article 17 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Les voix messengers, 181 avenue du Maine 75014 Paris, pour leur concert au 360 Paris Music Factory, Paris Asso 197548 - 2021_06180 ;

Article 18 : la dépense correspondante, soit 81.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO